



---

## 24<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 1 de l'ordre du jour : Décisions et conclusions

### Assistance technique au Soudan dans le domaine des droits de l'homme

Genève, le 27 septembre 2013

Commentaire général de la Suisse sur l'adoption du projet de résolution L.10/Rev.1

---

Monsieur le Président,

En lien avec la résolution L.10/Rev.1 sur l'assistance technique au Soudan dans le domaine des droits de l'homme, la Suisse partage les préoccupations de la Haut-Commissaire exprimées dans son communiqué de presse d'aujourd'hui.

La Suisse est fortement préoccupée par les rapports faisant état qu'un nombre significatif de personnes ont été tuées lors des manifestations qui ont eu lieu à travers le pays depuis lundi.

Nous rappelons aux autorités que, en droit international, le recours à la force létale n'est autorisé uniquement pour se protéger d'une menace imminente mettant en danger des vies humaines. Une telle force ne peut être utilisée simplement pour disperser un rassemblement. Ainsi, nous appelons les forces de maintien de l'ordre à faire preuve d'extrême retenue et d'assurer le respect des obligations de droits de l'homme et des standards internationaux en matière de maintien de l'ordre.

De manière générale, nous exhortons les autorités du Soudan à respecter les droits de l'homme dans le contexte des réunions pacifiques.

Nous soulignons que la participation à des manifestations pacifiques constitue une forme importante de l'exercice du droit à la liberté d'assemblée, d'association, d'expression et de participation à la conduite des affaires publiques. Nous rappelons également que les États ont la responsabilité de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et de prévenir les violations de ces droits, en particulier les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, l'arrestation et la détention arbitraires, les disparitions forcées et la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, y compris lors de manifestations.

La Suisse considère que le texte soumis aujourd'hui par le groupe africain ne reflète pas la situation des droits de l'homme au Soudan d'une manière adéquate.

Merci Monsieur le Président.